Concours Sommet de l'élevage 2018

PRIX ET SECTIONS

- *Femelles en cours de 5ème lactation et plus*
- *Femelles en cours de 4ème lactation*
- *Femelles en cours de 3ème lactation*
- *Femelles en cours de 2ème lactation*
- *Femelles en cours de 1ère lactation -section B*
- *Femelles en cours de 1ère lactation - section A*
- *Meilleure Mamelle Adulte*
- *Meilleure Mamelle Jeune*
- *Meilleure Fromagère*
- *Meilleure Laitière*
- *Meilleure Bouchère*

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

DU 3 AU 5 OCTOBRE 2018

MERCREDI 3 OCTOBRE 2018

CONCOURS NORMAND

LES NORMES D'ADMISSION

Par lactation, on entend soit la lactation totale, si celle-ci est inférieure à 305 jours, soit la lactation de référence dans le cas contraire. Il suffit qu'une lactation et une seule passe ces normes.

Pour les femelles en cours de 1ère lactation :

- ayant moins de 100 jours de production, la lactation qualifiante de la mère doit répondre aux normes adultes.
- ayant plus de 100 jours de production, la lactation qualifiante de la mère doit répondre aux normes adultes, ou les productions qualifiantes de la femelle doivent répondre aux normes jeunes.

Les lactations en cours non terminées à la date du concours peuvent être qualifiantes. Le contrôle du mois de juillet 2018 sera le dernier pris en compte.

JEUNES	Lait brut (Kg)	TP (°/oo)
> 100 jours	2.000	31,0
> 200 jours	4.000	31,5

ADULTES	Lait brut (Kg)	TP (°/oo)
1ère lactation	5.600	32,0
2ème lactation	6.000	32,0
3ème lactation	6.500	32,0

Chaque femelle devra également avoir vêlé depuis moins de 18 mois à la date du concours.

Les femelles sont issues de l'insémination Animale. Les éleveurs sont adhérents Service Élaboré à l'Organisme de Sélection en Race Normande et à jour de leur cotisation 2017.

Dans le cas où le nombre de femelles sélectionnées serait supérieur au nombre de places mises à disposition par les organisateurs du salon, les éleveurs de la zone Massif Central seront retenus en priorité.

La commission concours se réserve le droit de dédoubler un section et/ou de regrouper une section en fonction du nombre d'animaux engagés.

Indemnités éleveurs :

- *présence : 75 Euros par animal*
- *transport : 0,17 Euros par km A/R*

L'hébergement sera pris en charge par L'Organisme de Sélection, si l'éleveur fait sa réservation lors de l'inscription, avant le 24 août 2018. Cette réservation sera confirmée par l'Organisme de Sélection en race Normande lors de la sélection des femelles participant au concours.

Aucune réservation d'hébergement ne sera prise en compte au-delà de cette date. L'éleveur devra alors être hébergé par ses propres moyens.

BULLETIN D'INSCRIPTION SOMMET DE L'ÉLEVAGE 2018

à retourner avant le Vendredi 24 Aout 2018

à Organisme de Sélection en race Normande - Zone d'Activités du Gué Thibout - 61700 Domfront-en-Poiraie

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro d'élevage : _____ Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____ Tél. : _____

Mobile : _____ Email : _____@_____

❑ Je souhaite être hébergé : Nombre de personnes : _____

nuitées : ❑ du 2 au 3 octobre ❑ du 3 au 4 octobre ❑ du 4 au 5 octobre

Nom de l'animal	Numéro à 10 chiffres	Date de Naissance	Date dernier vêlage	Date insémination